



Communiqué Regulating the Practice of Safety

A year ago, the Board of Canadian Registered Safety Professionals (BCRSP) and the Canadian Society of Safety Engineering (CSSE) announced major progress towards greater organizational collaboration. Four commitments were outlined:

- Create a structure to formalize and coordinate the effective collaboration of BCRSP and CSSE.
- Position BCRSP as the certifying body and CSSE as the member services organization, providing education, professional development and resources.
- Collaborate and coordinate efforts to support the regulation of the safety profession in Canada.
- Identify and streamline areas of overlap between BCRSP and CSSE.

Since that announcement, representatives from both organizations have been moving forward on each of these commitments. Over the coming months, we will be providing updates on the numerous initiatives our two organizations have been working on.

One of the major areas of work has been on the collaboration and coordination of efforts to support the regulation of the safety profession in Canada. A central belief that CSSE and BCRSP share is that, while regulation of professions is within provincial/territorial jurisdiction, regulatory efforts must have a sound underpinning in a national framework. To ensure that there are no barriers to practice, and no hindrance on employers whose work spans multiple jurisdictions, it is of paramount importance to approach the regulatory effort in a holistic and consistent manner.

We regularly hear about the desire for greater harmonization among provinces and territories on OHS regulations and legislation. We applaud all federal, provincial and territorial ministers responsible for labour for [commitment](#) to this effort, and want to ensure that the move toward regulation of the profession does not create fragmentation between provinces and territories.

To this end, BCRSP and CSSE are developing a model National Framework that illustrates an idealized model of collaboration amongst professional bodies and will ensure a consistent application of a standard nationally. More information on this framework will be shared in the coming weeks.

The BCRSP and CSSE are also eager to engage certificants and members in the conversation around regulation and we invite you to participate in a short [survey](#) to provide your feedback.

[Survey/Sondage](#)



Communiqué

Il y a un an, le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) et la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST) ont annoncé de grands pas vers une plus grande collaboration entre les deux organisations. À cet effet, quatre engagements ont été établis :

- Créer une structure pour formaliser et coordonner la collaboration efficace du CCPSA et de la SCSST.
- Positionner le CCPSA comme l'organisme de certification et la SCSST comme l'organisation de services aux membres offrant de la formation, des activités de perfectionnement professionnel et des ressources.
- Collaborer et coordonner les efforts afin d'appuyer la réglementation de la profession en sécurité au Canada.
- Identifier et rationaliser les domaines qui se chevauchent entre le CCPSA et la SCSST.

Depuis cette annonce, les représentants des deux organisations travaillent à réaliser ces engagements. Au cours des prochains mois, nous vous informerons des nombreuses initiatives qu'elles ont entreprises.

L'une des principales initiatives est la collaboration et la coordination des efforts afin d'appuyer la réglementation de la profession en sécurité au Canada. Une conviction partagée par la SCSST et le CCPSA est que la réglementation, même si elle relève de compétence provinciale et territoriale, doit être guidée par des efforts reposant sur un cadre national. Afin d'éviter les obstacles à la pratique et les entraves pour les employeurs ayant des usines dans plusieurs provinces, il est primordial d'aborder les activités de réglementation de manière globale et cohérente.

Nous entendons régulièrement parler du désir d'une meilleure harmonisation entre les provinces et les territoires quant à la réglementation et aux lois en matière de SST (et nous félicitons les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail pour leur [engagement](#) à cet effet). C'est pourquoi nous voulons nous assurer que cette évolution vers la réglementation de la profession n'entraîne pas de fragmentation entre les provinces et les territoires.

À cette fin, le CCPSA et la SCSST travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre national qui illustre un modèle idéal de collaboration entre les organismes professionnels afin de garantir une application uniforme d'une norme à l'échelle nationale. De plus amples informations sur ce cadre seront communiquées au cours des prochaines semaines.

Comme le CCPSA et la SCSST sont également désireux d'engager un dialogue avec les détenteurs de la certification et les membres portant sur la réglementation, vous êtes invité à participer à un court [sondage](#) pour donner votre avis.

[Sondage/Survey](#)